

**COMMUNE DE SAINTE VERGE****Arrêté portant autorisation de travaux et réglementation temporaire de la circulation et du stationnement au 48bis du Docteur Basset****commune de Sainte Verge****ARRÊTÉ N°2026-011****Le Maire de la commune de Sainte-Verge,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Voirie Routière,

Vu le Code de la Route,

Vu la demande présentée par Mme BABU Mélina, 50bis rue du Docteur Basset, 79100 Sainte Verge, en date du 30 avril 2026, relative à une demande de stationnement d'une toupie au 48bis rue du Docteur Basset sur la commune de Sainte Verge,

Vu l'avis favorable de l'Agence Technique Territoriale Nord Deux-Sèvres – Pôle Thouarsais, 11 rue Alfred de Vigny, 79100 Thouars en date du 6 mai 2026,

Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement afin d'assurer la sécurité publique pendant la durée des travaux,

ARRÊTE :**Article 1 – Objet :**

Madame BABU Mélina, domiciliée à 50bis rue du Docteur Basset, 79100 Sainte Verge, est autorisée à faire stationner une toupie pour des travaux de coulage d'une dalle béton au 48bis rue du Docteur Basset sur la commune de SAINTE VERGE.

Article 2 – Durée :

Le présent arrêté est valable pour une journée sur la période à compter du **25 mai 2026 au 3 juillet 2026**.

Article 3 – Réglementation de la circulation :

Pendant la durée des travaux et en fonction des besoins du chantier :

- La circulation sera alternée par panneaux B15 / C18.
- La vitesse pourra être limitée à 20 km/h au droit du chantier.
- Le stationnement pourra être interdit au droit des travaux.

Ces restrictions seront mises en œuvre uniquement pendant la durée effective de l'intervention.

Article 4 – Signalisation :

La signalisation réglementaire conforme à l'instruction interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place et maintenue par l'entreprise chargée des travaux, à ses frais, sous sa responsabilité.

Article 5 – Sécurité et remise en état :

Madame BABU Mélina veillera :

- À garantir en permanence la sécurité des usagers et des riverains.
- À maintenir l'accès aux propriétés riveraines.
- À remettre les lieux en état après travaux.

Article 6 – Responsabilité :

Madame BABU Mélina sera responsable de tous dommages pouvant résulter de l'exécution des travaux.

Article 7 – Exécution :

Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Ampliation sera transmise à :

- Monsieur le Commissaire de Police du Commissariat de Thouars,
- Les Services Techniques de la commune de Sainte Verge,
- L'agence Technique Territoriale Nord Deux-Sèvres, Pôle Thouarsais
- Le responsable de la signalisation du chantier peut être contacté à : Madame BABU Mélina
- Adresse : 50bis rue du Docteur Basset 79100 Sainte Verge
- Tel : 06.48.08.27.34

SAINTE VERGE le 11 mai 2026.

Le Maire,

Martial BRUNET





Insérer le logo de la Mairie

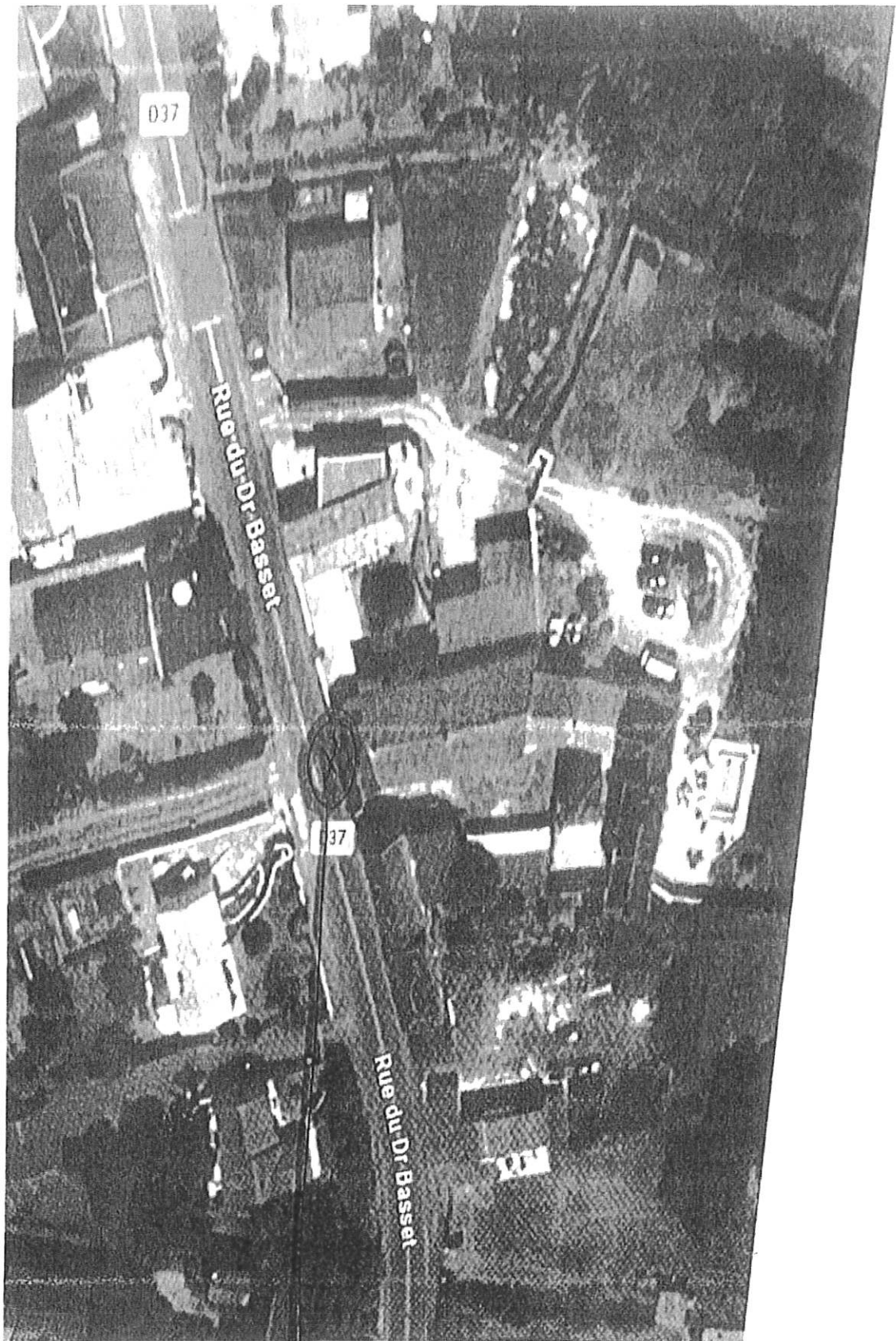
Ste Verge
Thouars, le 30 avril 2026.

Monsieur Francis BODET
Chef d'Agence
ATT NDS – Pôle Thouarsais

DÉVIATION	
Désignation de la voie	Rue du Docteur Basset RD 37 au niveau du 48bis
Commune	Sainte Verge
Nature des travaux ou manifestation	stationnement d'un camion Taupie
Durée des travaux	1 jour sur la période du 25 mai au 3 juillet 2026
Mesure d'exploitation	Restriction de la chaussée
	Alternat panneaux B15 / C18

AVIS POUR Routes départementales	
<input checked="" type="checkbox"/> Favorable <input type="checkbox"/> Défavorable Observations :	A Thouars, le 06 MAI 2026 Pour la Présidente et par délégation, Le Chef d'Agence, technique territoriale. Francis Bodet Le Chef d'Agence Francis BODET

A retourner à :
AGENCE TECHNIQUE TERRITORIALE NORD DEUX SEVRES – Pôle Thouarsais
11 rue Alfred de Vigny – 79100 THOUARS
Tél. : 05.49.96.02.94
E.mail : ATTHOUARSAIS@deux-sevres.fr



- Stationnement gerant d'un
Contra tapie de beton par une jaenee.
- Stationnement sur 1 voie au numero
48 Rue du Docteur Bassot
- A jaenee pendant la periode du 25/10/5 au 03/07/2

Département :
DEUX SEVRES

Commune :
SAINTE-VERGE

Section : AL
Feuille : 000 AL 01

Échelle d'origine : 1/1000
Échelle d'édition : 1/500

Date d'édition : 29/04/2026
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC47
©2022 Direction Générale des Finances
Publiques

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

PLAN DE SITUATION

Le plan visualisé sur cet extrait est géré
par le centre des impôts foncier suivant :
SDIF 79- BRESSUIRE
124 Boulevard de Poitiers CS 20290
79308
79308 BRESSUIRE Cedex
tél. 05 49 09 98 65 -fax
ptgc.deux-sevres@dgfi.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

